

**A**  
**MONSIEUR LE PRESIDENT DE SOUS-COMMISSION 1**  
**DECLARATION DU ROYAUME DU MAROC CONCERNANT LA PROPOSITION DE FEUILLE DE ROUTE**  
**DES REUNIONS INTERSESSIONS DE LA SOUS-COMMISSION 1 EN 2021**

En référence au document N°PA1-511/2020, relatif à la proposition de feuille de route des réunions intersessions de la Sous-Commission 1 en 2021, nous souhaitons présenter nos commentaires comme suit :

Le Royaume du Maroc reconnaît les efforts louables déployés par tous les membres de la Sous-Commission 1 afin d'assurer la continuité du travail de cet organe subsidiaire à travers ce processus de communication par correspondance en raison de la pandémie du Covid-19.

Le document N°PA1-511/2020 propose la tenue de deux réunions virtuelles :

- La première en février 2021 pour discuter le TAC pour 2022 et au-delà pour le thon obèse ainsi que la clé d'allocation pour la répartition du TAC ;
- La deuxième en avril 2021 concernant la limitation du nombre de DCP en 2022 et au-delà.

L'option d'engager des discussions par visioconférence sur deux questions d'une aussi grande importance pour les membres de la Sous-commission 1, à savoir le TAC du thon obèse pour 2022 ainsi que sa clé d'allocation, pourrait léser certaines CPC, notamment les pays en développement, pour les raisons de décalage horaire, réseau internet et débit fluctuant provoquant des coupures intempestives et par voie de conséquence une discontinuité dans les interventions des délégués de ces CPC, rendant difficiles le suivi des discussions et la prise de décisions pertinentes.

Aussi, il est à rappeler que les discussions sur le TAC était à l'ordre du jour de la réunion annuelle de la Commission ICCAT de 2019 à Palma, mais ont été reportées, et la Commission n'a donc pas dégagé de conclusion sur ce point. C'est pour cela que le Maroc est inquiet quant à l'efficacité de reprendre ces discussions et en convenir par consensus virtuel.

A cet égard, le Royaume du Maroc suggère le report de toute discussion concernant ces deux questions à la réunion physique intersessions prévue en juin 2021.

Quant à la proposition de la tenue de la deuxième réunion en avril 2021, le Royaume du Maroc souscrit à cette proposition.

Le Maroc demande que cette déclaration soit diffusée auprès de toutes les CPC membres de la Sous-Commission 1.